

## CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-SUR-VERNISSON PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-deux avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 avril par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS, Maryse TRIPIER, Jean-François LEFEBURE, Sophie MALGOURIS, Philippe GILLET, Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Gratiane DES DORIDES (procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE, Danielle DUMONT (procuration à Gratiane DES DORIDES)

**Absents** : Jean-Loup OUDIN, Madeleine OLANIER, Pierre GRANDJEAN

Stéphanie WURPILLOT est nommée secrétaire de séance.

---

Monsieur le Maire Philippe MOREAU déclare la séance du conseil municipal ouverte, et procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux suivants sont absents et/ou se sont excusés et ont donné procuration :

- M. Charbel EL HANNA, absent excusé
- Mme Christine OUTREVILLE, absente excusée
- Mme Danielle DUMONT (procuration à Mme Gratiane DES DORIDES)
- M. Jean-Loup OUDIN, absent
- Mme Madeleine OLANIER, absente
- M. Pierre GRANDJEAN, absent

Monsieur le Maire propose de nommer le secrétaire de séance dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Madame Stéphanie WURPILLOT est désignée secrétaire de séance.

### DECISIONS prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en vertu des délégations données par le conseil municipal (délibération n° 2021-009 en date du 26 mars 2021), conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°	Objet
2025-012	VEOLIA / Campagne d'analyses CVM sur 3 ans : Année 2025 : 19 prélèvements pour 2 010.20 € HT Année 2026 : 24 prélèvements pour 2 539.20 € HT Année 2027 : 24 prélèvements pour un 2 539.20 € HT
2025-013	VAUVELLE / Aménagement accès chemin des Barillons 8 734.00 € HT / 10 480.80 € TTC

<b>2025-014</b>	VEOLIA / Changement du satellite de télégestion sur deux sites du réseau d'eaux usées (station d'épuration et PR Déchetterie) 9 094 € HT / 10 912.80 € TTC
<b>2025-015</b>	VEOLIA / Changement du satellite de télégestion sur trois débitmètres du réseau d'eau potable (avenue de la gare, rue de bellevue, rue tribout) 3 480 € HT / 4 176 € TTC
<b>2025-016</b>	MEP MACHADO / Travaux sur tennis couvert : Plaquettes aluminium et démaillage : 5 375 euros HT / 5 912.50 euros TTC Fourniture et pose de plaques ondulées : 8 200 euros HT/ 9 020 euros TTC
<b>2025-017</b>	SODITRA-SODILOC / Achat vestiaire, bétonnière et marchepied 1 114.20 euros HT / 1 337.04 euros TTC
<b>2025-018</b>	Projet « Labellisation Familles » de l'étang du gué mulet Demande d'aide au titre du fonds de concours de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais  Projet de 24 149 € TTC / aide sollicitée de 10 % soit 2 414.90 €
<b>2025-019</b>	Projet « Parcours nogentais » Demande d'aide au titre du fonds de concours de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais  Projet de 7 045.61 € HT / aide sollicitée de 50 % soit 3 522 €

## ORDRE DU JOUR

### Domaine et Patrimoine

#### 1/ Attribution du marché de travaux relatif à l'extension et à la rénovation de l'hôtel de ville (Délibération n° 2025-032)

Monsieur l'adjoint au maire Jean-François LEFEBURE, en charge des travaux, expose à l'assemblée que la consultation pour les travaux d'extension et de rénovation de l'hôtel de ville a été lancée en procédure adaptée, avec l'appui de la maîtrise d'œuvre, l'architecte Alain-Philippe Cholet.

Monsieur l'adjoint au maire détaille les travaux prévus :

- Extension de l'accueil du public sous l'auvent actuel
- Réaménagement intérieur des espaces d'accueil et de bureaux
- Isolation thermique extérieure
- Changement partiel des menuiseries
- En options : changement des menuiseries du sas d'entrée et création d'un sas arrière

Les plans du projet établis par l'architecte ont été envoyés aux conseillers municipaux avec la convocation.

Le marché de travaux se décomposait en 8 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Démolition, gros œuvre, carrelage
- Lot 2 : Couverture

- Lot 3 : Isolation thermique extérieure
- Lot 4 : Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot 5 : Doublages, cloisons, faux plafonds
- Lot 6 : Electricité, VMC
- Lot 7 : Plomberie, chauffage
- Lot 8 : Peinture

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 novembre 2024 sur le profil acheteur de la Commune, sur le site internet de la Commune et au BOAMP, pour une remise des offres prévue le 31 décembre 2024 à 12h au plus tard. A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase de consultation, certains lots n'ayant pas reçus d'offres, une consultation complémentaire, de gré à gré, a été menée, comme la réglementation l'autorise.

Les critères d'analyse des offres, établis au règlement de la consultation, étaient les suivants :

- Critère n° 1 : Valeur technique pondéré à 60 %
- Critère n° 2 : Prix pondéré à 40 %

Douze candidats ont présenté une offre technique et financière pour un ou plusieurs lots.

Divers questionnements techniques et financiers ont été adressés aux candidats par la maîtrise d'œuvre qui a dressé le rapport d'analyse des offres définitif, également transmis aux conseillers municipaux.

Monsieur l'adjoint au maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse d'offres et les conclusions du groupe de travail proposant de retenir :

- Marché de base : 242 197.85 € HT
- Option sas d'entrée public : 7 129.24 € HT
- Option sas arrière : 24 967.49 € HT
- Variante pics anti-pigeons : -3 660.42 € HT

#### Débats autour de la délibération

*Au cours de la présentation, Monsieur Frédéric GOSELIN s'interroge sur les notes techniques assez faibles de deux entreprises attributaires. Monsieur le Maire souligne que les entreprises attributaires sont connues et ne présentent pas de risque(s). Il rappelle que le rapport d'analyse des offres, réalisé par la maîtrise d'œuvre, est cadré. Certaines entreprises seraient titulaires de plusieurs lots.*

*Madame Stéphanie WURPILLOT s'interroge sur la prise en compte du développement durable dans le projet (menuiseries en bois exotique), sur le suivi des recommandations des études sur le degré d'isolation et sur la compatibilité des travaux avec un passage en géothermie. Monsieur l'adjoint au maire précise que les menuiseries sont en bois peint, et qu'il est possible qu'elles soient en pin. Il confirme que les recommandations des études ont été prises en compte. Monsieur le maire précise que le suivi des recommandations permet à la commune d'obtenir une aide complémentaire du CRST, et que le passage en géothermie sera possible, sans changement des radiateurs.*

*Suite à une question de Monsieur Julien SCIAUVAUD sur le sas arrière, Monsieur l'adjoint au maire rappelle que le sas distribuera à la fois l'entrée au poste de police et l'entrée aux services administratifs ; le boîtier de commande de l'alarme restera en intérieur.*

*Madame Virginie PRESLES souhaite savoir s'il est possible d'avoir une ouverture à distance pour l'accès arrière pour éviter aux agents de se déplacer. Monsieur le maire rappelle les dispositions de vigipirate et l'impossibilité d'ouvrir à distance sans visibilité. Lors des horaires d'ouverture de la mairie, si les agents ne peuvent se déplacer, les élus sont invités à emprunter l'entrée du public.*

*En l'absence d'autre question ou remarque, Monsieur le Maire met au vote la délibération.*

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique,

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au maire,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation de l'opération d'extension et de rénovation de l'hôtel de ville, pour un montant total de travaux de 270 634,16 € HT, soit 324 760,99 € TTC, se décomposant comme suit :

*Marché de base : 242 197.85 € HT*  
*Option sas d'entrée public : 7 129.24 € HT*  
*Option sas arrière : 24 967.49 € HT*  
*Variante pics anti-pigeons : -3 660.42 € HT*

- ATTRIBUE les lots du marché de travaux aux entreprises suivantes :

**Lot 1 : Démolition, Gros œuvre, Carrelage, Enduit**

**Entreprise retenue : Ets REVIL**

*Située à : 25 avenue des platanes, 45700 Pannes*

*Offre de base : 61 919.03 € HT*

*Option sas arrière : 9 968.47 € HT*

**Montant du marché : 71 887,50 € HT**

**Lot 2 : Charpente, Couverture**

**Entreprise retenue : BRIAND couverture**

*Située à : 21 rue Denis Papin, BP 85, 45503 Gien*

*Offre de base : 24 344.88 € HT*

*Variante Pics anti-pigeons : -3 660.42 € HT*

*Option sas arrière : 4 742.56 € HT*

**Montant du marché : 25 427,02 € HT**

**Lot 3 : Isolation extérieure**

**Entreprise retenue : NEYRAT**

*Située à : 25 avenue des platanes, 45700 Pannes*

**Montant du marché : 64 529,43 € HT**

**Lot 4 : Menuiseries int / ext**

**Entreprise retenue : BETHOUL LB**

*Située à : RN60, impasse de Platteville, 45700 Villemandeur*

*Offre de base : 62 907.32 € HT*

*Option sas d'entrée : 7 129.24 € HT*

*Option sas arrière : 5 761.56 € HT*

**Montant du marché : 75 798,12 € HT**

**Lot 5 : Doublages, Cloisonnement, faux plafonds**

**Entreprise retenue : BIDEZ SASU**

*Située à : Parc Arboria, 420 rue des Frenes, 45700 Pannes*

*Offre de base : 5 872.54 € HT*

*Option sas arrière : 1 869.33 € HT*

**Montant du marché : 7 741,87 € HT**

**Lot 6 : Electricité**

**Entreprise retenue : HAMEL**

Située à : RN7 Les Collinons, 45700 Villemandeur

Offre de base : 10 498.89 € HT

Option sas arrière : 191.47 € HT

**Montant du marché : 10 690.36 € HT**

**Lot 7 : Plomberie, chauffage**

**Entreprise retenue : SAS LTM Groupe Opérations - Montargis**

Située à : 8 rue Marcel Brault, 89110 Montholon

Offre de base : 2 825.76 € HT

Option sas arrière : 1 757.93 € HT

**Montant du marché : 4 583.69 € HT**

**Lot : 8 Peinture**

**Entreprise retenue : NEYRAT**

Située à : 25 avenue des platanes, 45700 Pannes

Offre de base : 9 300.00 € HT

Option sas arrière : 676.17 € HT

**Montant du marché : 9 976.17 € HT**

- AUTORISE le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessus, aux conditions financières indiquées, ainsi qu'à signer tout avenant ou tout document relatif à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 (chap.23 / compte 231).

## INFORMATIONS PAR DELEGATIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif n'est plus obligatoire. Une prochaine conférence des maires de la communauté de communes sera organisée, pour une prise de position commune. En raison des enjeux et des compétences nécessaires, Monsieur le Maire précise qu'il est favorable à un transfert de ces deux compétences, bien que la commune les gère déjà par le biais d'une délégation de service public.

Monsieur l'adjoint au maire Jean-François LEFEBURE informe le conseil que les travaux de la liaison douce reprendront à compter du 20 mai, après le passage du Tour du Loiret prévu le 16 mai.

Madame l'adjointe au maire Maryse TRIPIER fait le point sur le voyage du comité de jumelage en Roumanie, à l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Remetea, qui s'est très bien déroulé. La commune de Remetea a offert une plaque commémorative de cet anniversaire ; le prochain voyage devrait avoir lieu dans deux ans, avec l'accueil à Nogent de la délégation roumaine. Madame l'adjointe au maire évoque les possibilités de mener un échange avec les écoles, avec un éventuel voyage d'une classe en Roumanie.

Monsieur Frédéric GOSELIN qui a participé au voyage, souligne les échanges intéressants sur les aspects forestiers et la bonne ambiance qui a régné au sein de la délégation nogentaise durant le séjour. Madame Monique PIOT rappelle que le jumelage avec Remetea s'est construit autour des aspects forestiers, de l'arboretum.

Madame l'adjointe au maire souligne le travail important réalisé par le comité de jumelage, et les intérêts du jumelage (découverte d'un mode de vie, ouverture d'esprit, etc.).

Madame l'adjointe au maire Maryse TRIPIER informe le conseil que le parcours nogentais est finalisé, et rappelle qu'en raison des jours fériés, la séance Ciné dans mon village se déroulera le mardi 29 avril.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux de s'inscrire sur les tableaux de présence aux manifestations pour la commune, notamment pour le prochain marché des producteurs prévu le 11 mai. Il évoque également la cérémonie de commémoration du 08 mai, avec la participation d'environ 15 enfants.

Fin de séance : 20h34

Le Maire,  
Philippe MOREAU

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie WURPILLOT

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE NOGENT-SUR-VERNISSON" and "LOIRET" around a central emblem.